

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

CUPA-GROUP
Since 1892



1. Introduction

Par le biais de la présente politique, Cupa Group assume sa responsabilité quant au respect des droits de l'homme dans ses relations avec l'ensemble des personnes, que ce soit des employés ou des tiers, car il s'agit d'un élément fondamental pour notre durabilité et pour les communautés dans lesquelles nous opérons. Elle est conçue conformément à tous les principes internationaux relatifs aux droits de l'homme contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Elle est également en accord avec les valeurs de l'entreprise (engagement, honnêteté, effort, austérité et leadership) et avec le code d'éthique.

Les indicateurs clés de performance associés aux principes établis et leurs objectifs correspondants ont été définis et sont périodiquement diffusés et contrôlés.

2. Objectif

L'objectif de la présente politique est de formaliser l'engagement de Cupa Group envers les droits de l'homme reconnus dans la législation nationale et internationale, ainsi que de définir les principes qui seront appliqués pour garantir une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.

Cet engagement va au-delà du personnel interne et inclut l'ensemble des collaborateurs intervenant tout au long de la chaîne de valeur, ainsi que toutes les communautés qui vivent là où se déroulent les opérations de l'entreprise.

3. Champ d'application

La présente politique s'applique dans le monde entier à toutes les entreprises dans lesquelles Cupa Group détient une participation majoritaire.

4. Principes

4.1. Protéger la santé et la sécurité de nos employés et de nos fournisseurs

Au sein de Cupa Group, nous considérons la santé et la sécurité au travail de nos employés et de nos fournisseurs comme un objectif fondamental. À cette fin, nous nous engageons à respecter toutes les

lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité, en intégrant la prévention dans la ligne hiérarchique et en considérant toutes les parties intéressées.

4.2. Promouvoir l'égalité et éviter la discrimination

Tous les travailleurs de Cupa Group doivent pouvoir bénéficier de chances égales. Pour ce faire, l'entreprise s'engage en faveur de l'égalité et de la non-discrimination dès les premières étapes de sélection et de recrutement, puis dans tous les moments et décisions telles que les promotions et les augmentations de salaire, entre autres, en garantissant toujours l'absence de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la religion, les origines ethniques ou géographiques, l'État civil, l'orientation sexuelle, les handicaps ou le statut social.

4.3. Rejeter le travail des enfants et le travail forcé ou obligatoire

Cupa Group rejette le travail des enfants en veillant à ce que l'âge minimum de travail soit contrôlé dans toutes ses entreprises, conformément aux normes de l'OIT. Il rejette également toute forme de travail forcé ou obligatoire.

4.4. Garantir la liberté d'association et de négociation collective

Cupa Group respecte le droit de ses employés à la liberté d'association syndicale et à la négociation collective. En outre, il s'engage à mener un dialogue constructif avec leurs représentants librement élus, toujours sur le principe du partage de la négociation de bonne foi avec ces derniers.

4.5. Garantir des lieux de travail exempts de violence

Chez Cupa Group, nous veillons à ce que nos lieux de travail soient exempts de violence, de harcèlement, d'intimidation ou de toute autre source d'insécurité ou de troubles, due à des menaces internes ou externes.

4.6. Offrir des emplois de qualité

Cupa Group rémunère ses employés de manière digne, en adéquation avec leur formation, leur expérience, leurs responsabilités et leurs fonctions, en respectant à tout moment les conventions et les autres règlements applicables. Cupa Group est également fermement engagé en faveur de la stabilité de l'emploi.

4.7. Nous engager envers nos fournisseurs

Chez Cupa Group nous nous engageons envers nos fournisseurs et nous les intégrons dans notre projet, en leur faisant part de la présente politique et en maintenant des canaux pour établir une communication fluide et positive.

4.8. Respecter l'environnement

Cupa Group s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que ses activités n'aient pas d'impact négatif sur les modes de vie et de travail traditionnels des personnes qui vivent dans les zones où il opère, en respectant leur environnement, leur diversité, leur culture, leurs coutumes et leurs valeurs.



Javier Fernández
PDG de Cupa Group
23 juin 2021